

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 mars 2026

– Point 6a de l'ordre du jour –

Délibération n° 2026-04

Autorisant la Directrice générale à prolonger et à renouveler les marchés de services managés, d'infrastructures et de support aux utilisateurs au profit du système d'information de Santé publique France

Vu les missions de Santé publique France précisées aux articles L. 1413-1 et suivants du code de santé publique, et notamment ses articles L. 1413-4 et L. 1413-9 ;

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise la Directrice générale par intérim de Santé publique France à prolonger par avenant jusqu'au 31/12/2027 le marché actuel relatif aux services managés, d'infrastructures et de support aux utilisateurs au profit du système d'information de Santé publique France ;

Article 2° - Autorise la Directrice générale par intérim de Santé publique France à lancer la procédure d'appel d'offres, attribuer et à signer le marché relatif aux services managés, d'infrastructures et de support aux utilisateurs au profit du système d'information de Santé publique France et à contractualiser auprès des centrales d'achat pour l'acquisition des prestations d'hébergement et des outils de pilotage du SI.

Article 3° - La Directrice générale par intérim est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 27 mars 2026

Sylvie LEMMET
Présidente par intérim du Conseil d'administration